

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette lettre de convocation doit être adressée cinq jours francs avant la réunion
(article L.2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales)

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal
qui se tiendra le

LUNDI 27 JANVIER 2013 à 18 H 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ESSEY-LES-NANCY, LE 20 JANVIER 2014

Le Maire,



Jean-Paul MONIN

- Ouverture de la séance
- Désignation du secrétaire de séance

M.LE MAIRE

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2013
- Institution de périmètre de sursis à statuer à Essey-lès-Nancy

MME ANTOINE

- Subvention à l'association «La Maison du Grémillon»

M. BREUILLE

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

M. THOUVENIN

- Convention avec la CAF de Meurthe et Moselle Aides aux Temps Libres

M. LAURENT

- Dématérialisation de la transmission des actes de l'état-civil

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Le lundi 10 février 2014 à 18h30



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014
tenu sous la présidence de M. Jean-Paul MONIN, Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	17
- Nombre de votants :	24
- Convocation du Conseil Municipal le :	20 janvier 2014
- Convocation distribuée le :	20 janvier 2014
- Affichage du procès-verbal le :	05 février 2014

PRESENTS

- MME ANTOINE, MME SIMONNET, MME SELLIER, M. SAPIRSTEIN, M. VOGIN, Adjoints.
- MME CADET, M. FRANIATTE, MME BEGIN, M. LAURENT, M. PERNOSSI, M. BERNARDE, MME LEDROIT, M. HOuset, M. CAUSERO, MME POYDENOT, MME DION, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. BREUILLE à MME ANTOINE
- M. THOUVENIN à MME SIMONNET
- MME MERCIER à MME SELLIER
- MME DEVOUGE à M. MONIN
- MME BERTHELOT à M. LAURENT
- MME HERTGEN à M. SAPIRSTEIN
- MME WOERTER à M. FRANIATTE

ABSENTS

- M. MALUS
- MELLE DIRAND
- MME MAYAUX
- M. BOUNSIR
- M. SAUSEY

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME ANTOINE

Pour extrait,

Le Maire,

Jean-Paul MONIN

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2014

OBJET :

**Institution de périmètres de sursis
à statuer à Essey-lès-Nancy**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des enjeux de son projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D), la ville a toujours souhaité préserver un développement maîtrisé de son territoire.

Afin de limiter la pression foncière dans le secteur des basses ruelles et en complémentarité de la mise en place d'une protection de cœur d'îlot sur le secteur de la Hayotte (secteur compris entre la ruelle Navette et la rue de la Hayotte) dans la réglementation du P.L.U approuvé le 12 octobre 2007, la ville avait demandé à la Communauté Urbaine du Grand Nancy, l'instauration d'un périmètre de sursis à statuer.

L'intérêt des investisseurs immobiliers pour la ville n'a cessé de croître depuis ces dernières années ; aussi, la commune souhaite préserver des espaces verts identifiés, en interdisant les constructions de second rang au sein de ces cœurs d'îlots.

Dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.), la demande d'une étude, visant à la mise en place de

protection de cœurs d'îlots, a été officiellement adressée le 16 décembre 2013 au Grand Nancy.

Conformément aux dispositions des articles L.111-7 à L.111.10 du code de l'urbanisme, la ville sollicite le Grand Nancy en vue de l'instauration de périmètres de sursis à statuer qui seront opposables aux demandes de permis de construire qui concerneraient ces secteurs identifiés (cœurs d'îlots).

Les périmètres ainsi définis seront valables pendant dix ans ; Il sera alors possible, sur une durée ne pouvant excéder deux ans, que la ville puisse appliquer un sursis à statuer sur des projets immobiliers

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'instauration de protection de cœurs d'îlots sur des secteurs identifiés,
- de demander au Grand Nancy la mise en place de périmètres de sursis à statuer sur des secteurs identifiés, conformément aux dispositions des articles L.111-7 à L.111.10 du code de l'urbanisme.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 30 janvier 2014.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2014

OBJET :

Subvention à l'association
«La Maison du Grémillon»

Rapporteur : Mme ANTOINE

Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Essey-lès-Nancy a convenu le 15 octobre 2013 de mettre à disposition, des locaux municipaux situés 7 rue Mère Térésa destinés à la création d'une épicerie solidaire afin de venir en aide aux personnes nécessiteuses, avec l'association «La Maison du Grémillon».

Dans le cadre de ces actions d'intérêt général, «La Maison du Grémillon» a sollicité une subvention d'équipement auprès de la commune pour se doter d'un poste informatique nécessaire à son bon fonctionnement.

Le coût de ce matériel a été évalué à 528,75 €.

PROPOSITION

Compte tenu de l'intérêt communal présenté par les actions de cette association, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'équipement de 528,75 € au profit de «La Maison du Grémillon».

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014, article 2042 - «Subventions d'équipement aux personnes de droit privé».


DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 30 janvier 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Jean-Paul MONIN

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2014

OBJET :

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Rapporteur : Mme ANTOINE

Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

Les locaux de l'Hôtel de Ville doivent être accessibles aux personnes handicapées. Pour répondre à cette exigence, il convient de créer une rampe au droit des locaux du Trésor Public.

Le coût estimatif de cet équipement se répartit comme suit :

- Travaux : 37 800,00 € TTC
- Honoraires ingénierie : 3 628,80 € TTC

Afin de financer ces travaux, une demande de subvention à hauteur de 10.358,00 € peut être sollicitée auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une aide financière auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces s'y rattachant.


DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 30 janvier 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Jean-Paul MONIN

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2014

OBJET :

Convention avec la CAF de Meurthe et Moselle
Aides aux Temps Libres

Rapporteur : M ME SIMONNET

Délibération n°4

EXPOSE DES MOTIFS :

La proposition de convention de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle (CAF) en date du 26 décembre 2013 a pour objet le maintien des Aides aux Temps Libres pour les Accueils Collectifs de Mineurs et des séjours courts au titre d'une activité accessoire à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les Aides aux Temps Libres sont des allocations attribuées aux parents sous conditions de ressources qui sont déduites des tarifs du Centre de Loisirs lors de l'inscription de l'enfant.

La CAF par le biais de cette convention reverse ensuite les sommes dues à la municipalité.

La CAF précise que le document prendra effet à compter de la date de signature pour une durée allant jusqu'à la fin des vacances de Noël 2017.

PROPOSITION :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CAF de Meurthe et Moselle ci-jointe, concernant les Aides aux Temps Libres pour les Accueils Collectifs de Mineurs et des séjours courts au titre d'une activité accessoire à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 30 janvier 2014.

Extrait conforme

 **Le Maire,**

Jean-Paul MONIN

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 janvier 2014

OBJET :

**Dématérialisation de la transmission
des actes de l'état-civil**

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°5

EXPOSE DES MOTIFS

La maternité de la polyclinique Pasteur d'Essey-lès-Nancy enregistrait jusqu'à 700 naissances par an jusqu'à sa fermeture le 30 septembre 2002.

Il ressort de cette activité que le service état-civil de la commune est journalièrement sollicité pour transmettre des actes de naissance aux administrés souhaitant établir une carte d'identité, un passeport, se marier, se «pacser». De même, les offices notariaux sollicitent chaque jour la collectivité pour obtenir des actes d'état civil afin d'établir des actes authentiques. En l'occurrence, la mairie délivre entre 70 et 90 actes d'état civil chaque semaine.

Or, le décret n°2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état-civil et l'arrêté du 23 décembre 2011 relatif aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état-civil précisent les dispositions réglementaires à respecter pour procéder à la dématérialisation de la transmission des actes de l'état-civil.

Par ailleurs, afin de lutter contre les fraudes, notamment l'usurpation d'identité, les actes d'état-civil sont principalement transmis à la mairie de domicile du demandeur de l'acte.

La dématérialisation de la transmission des actes de l'état-civil répond également aux attentes des administrés qui sont de plus en plus nombreux à se familiariser avec l'usage des nouvelles technologies.

C'est dans ce contexte que les mairies souscrivent au projet COMEDEC (communication électronique des données de l'état civil) et que la ville d'Essey-lès-Nancy envisage d'y adhérer.

Cependant, il y a un préalable nécessaire à respecter portant sur la signature de deux conventions avec le ministère de la justice et l'agence nationale des titres sécurisés.

PROPOSITIONS

Compte tenu de l'intérêt présenté par le projet COMEDEC il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le principe de la transmission dématérialisée des actes de l'état-civil,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec le ministère de la justice et l'agence nationale des titres sécurisés ainsi que tout document s'y rapportant.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 29 janvier 2014.

Extrait conforme

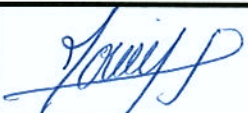
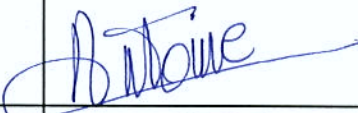
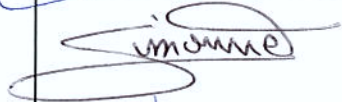

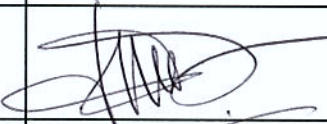
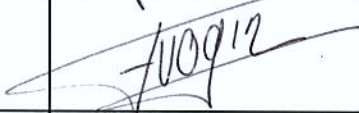


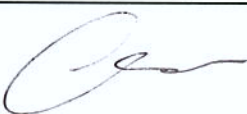
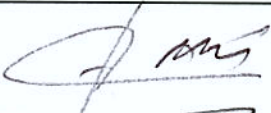

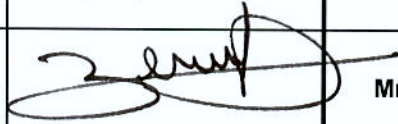
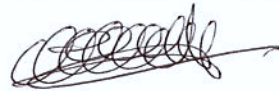
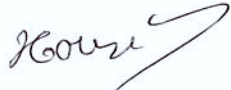

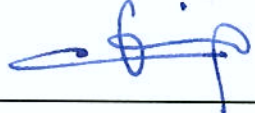
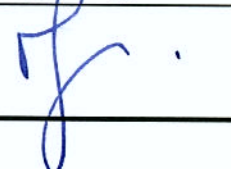
Le Maire,



Jean-Paul MONIN

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014

M. MONIN Jean-Paul		Mme ANTOINE Françoise	
M. BREUILLE Michel	Pouvoir à MME ANTOINE jusqu'à son arrivée	Mme SIMONNET Christine	
M. THOUVENIN Jacky	Pouvoir à MME SIMONNET	Mme SELLIER Marie-Catherine	
M. SAPIRSTEIN Gilles		Mme MERCIER Estelle	Pouvoir à MME SELLIER
M. VOGIN Francis		Mme CADET Nadine	
M. FRANIATTE Guy		Mme BEGIN Colette	
MME WOERTER Micheline	Pouvoir à M.FRANIATTE	Mme DEVOUGE Evelyne	Pouvoir à M. Monin
M. LAURENT Pascal		Mme MAYAUX Blanche	Absenté
M. PERNOSSI Gilbert		Melle DIRAND Gaëlle	Absenté
M. MALUS Arnaud	Absent	Mme BERTHELOT Annie	Pouvoir à M. LAURENT
M. BERNADE Erwan		Mme HERTGEN Stéphanie	Pouvoir à M. SAPIRSTEIN
M. BOUNSIR Mohamed	Absent	Mme LEDROIT Myriam	
M. HOUSET Claude		Mme DION Nada	
M. CAUSERO Louis		Mme POYDENOT D'ORO DE PONTONX Monika	
M. SAUSEY Jean-Yves	Absent		